



CSA-AC du 11 décembre :

Pour les représentant.e.s des personnels les congés imposés c'est toujours NON !

Lors du comité social d'administration centrale (CSA-AC) du 21 novembre, l'administration avait soumis au vote de vos représentant.e.s la fermeture de l'ensemble des sites parisiens de l'administration centrale (Beaubourg, Bons-Enfants, La Chapelle, Pyramides, Quadrilatère des Archives, Richelieu et Valois) et le **placement d'office des personnels en RTT ou congé les 10 mai et 16 août prochains**, sous prétexte :

- Que certains ministères et certaines administrations du ministère de la culture (notamment quelques DRAC et EP) appliquent déjà des fermetures de sites et des jours de RTT/congés obligatoires.
- De la fermeture des écoles le 10 mai - comme si les agent.es parents n'avaient pas déjà l'habitude soit de télétravailler, soit de poser un RTT/congé /ASA ce jour-là...
- Des perturbations dans les transports en raison des Jeux Olympiques le 16 août, alors qu'ils se tiendront du 26 juillet au 11 août !
- D'économies d'énergie : argument avancé en séance sans aucune justification ni aucun élément objectif démontrant l'efficacité de cette mesure et la véracité d'une telle affirmation.

Le 21 novembre, toutes les organisations syndicales avaient voté contre cette décision inacceptable.

Conformément à la réglementation qui impose à l'administration de reconvoquer le CSA sous quinze jours après un vote contre unanime des représentant.e.s des personnels, **le CSA-AC était donc de nouveau réuni le 11 décembre sur ce point extrêmement sensible.**

L'administration faisant peu de cas de la démocratie sociale, elle a considéré comme souvent que cette reconvoque était une pure formalité n'ayant, comme le vote des élu.e.s, aucune importance.

Le CSA d'administration centrale du 11 décembre fut donc une mascarade, une parfaite définition du mépris que sait porter l'administration envers les personnels.

Il n'était plus du tout question pour l'administration de faire mention des JO, des économies d'énergie et encore moins des nécessités du service, arguments qui ne tenaient plus la route. A ce jour, elle en est réduite à cette seule démonstration : « Non mais, cette année, les ponts sont longs » ; bref, le vide...

A court d'arguments, nos dirigeants savent néanmoins se montrer autoritaires : « conformément au cadre législatif et réglementaire, l'administration est en droit d'aménager les périodes durant lesquelles les RTT/congés des agent.es peuvent être pris en fonction des nécessités du service. »

Les « ponts » ne sont pas une nouveauté, ni une innovation. Imposer des jours de congés par contre ça vient de sortir ! Nouveauté ne rime pas toujours avec progrès : c'est un précédent qui pourrait non seulement être renouvelé mais pourquoi pas étendu ! Le droit des agents à choisir librement leurs jours de congés doit être préservé.

Contrairement à la version avancée dans le Flash Info diffusé le 11/12 à 15h08, l'administration a bien pris cette décision toute seule, en passant en force sa dernière lubie, au mépris des personnels d'administration centrale et de leurs élu.e.s. **Toutes les organisations syndicales unanimes ont une nouvelle fois voté contre. Elles persistent dans cette demande simple, claire et juste : tous les agents doivent pouvoir bénéficier d'Autorisations Spéciales d'Absence pour ces deux jours de fermeture imposée des sites d'administration centrale.**

Paris, le 12 novembre 2023